

Image not found or type unknown



fermeture exeptionnelle

Par **spirea**, le 10/10/2023 à 08:05

Bonjour je travaille dans un restaurant et mon patron va fermé 4 jours exeptionnellement ,ces 4 jours devra t-il me les soustraires des congés?

Par **Cousinnestor**, le 10/10/2023 à 08:46

Hello !

Oui, l'employeur peut fixer des jours de fermeture et les décompter des jours de CP acquis...

A+

Par **P.M.**, le 10/10/2023 à 09:10

Bonjour,

Tout dépend des raisons de la fermeture et si l'employeur vous a prévenu au moins un mois à l'avance, si par ailleurs, il vous reste encore des jours de congés payés, sans vous en faire prendre par anticipation...